Vol IV n°1 mars 1984

J'AI TOUT UN PROBLÈME D'ISOLATION!

M.G. nous écrit de Lanoraie:

"En rénovation depuis 8 mois, les travaux avancent, mais je suis au désarroi. Mon artisan a isolé la cuisine ainsi:

"Styrofoam bleu à l'extérieur, lequel est recouvert de papier noir et de planches verticales embouvetées en bois.

"Par l'intérieur, le styrofoam bleu est recouvert de laine minérale.

"Le chauffage a été installé, mais la laine est toujours visible parce qu'il fallait trouver du bois chez l'habitant pour finir l'intérieur.

"Enfin, on trouve le bois manquant, et l'artisan spécialiste s'apprête à recouvrir. Malheur: la condensation s'est introduite entre le styrofoam bleu et la laine minérale. L'eau a coulé et glacé tout en collant la laine sur le styrofoam.

"Que faire? On nous conseille d'enlever la laine, la faire sécher, nettoyer le styrofoam lorsque la glace fondra, perforer le styrofoam 1/4" à tous les 8 pouces. Ensuite le recouvrir de la laine récupérée et couvrir de polythène avant de poser les planches.

"Qu'en pensez-vous? Et qui est responsable des coûts supplémentaires?"

* * * *

-- L'APMAQ en a parlé à quelques spécialistes, et voici leurs avis:

1. Votre problème de condensation vient, effectivement de l'humidité que contient l'air relativement chaud d'une maison. Il faut se rappeler que lorsque l'air chaud frappe une paroi froide, l'humidité se condense: l'eau coule, et peut geler le cas échant.

2. On sait aussi que plus l'air est froid à l'extérieur, moins il comporte d'humidité. Voilà pourquoi, lorsque nos maisons étaient peu étanches, l'air froid qui s'y infiltrait était très sec et il fallait l'humidifier. Aujourdhui, le degré élevé d'étanchéité et le chauffage électrique, qui fait peu circuler l'air, créent parfois un problème d'humidité excessive à l'intérieur d'une maison en hiver.

3. Votre artisan aurait dû poser un coupe vapeur (du polythène) sur la laine minérale tout de suite, pour éviter qu'elle ne s'imbibe d'humidité. Effectivement, une telle isolation humide perd sa valeur isolante.

J'AI TOUT UN PROBLÈME! (suite)

4. D'autre part, puisque l'eau a gelé sur le styrofoam (dont le côté intérieur n'aurait pas dû être si froid que ça), il semble y avoir un problème supplémentaire. Il y a peut-être du froid ou de l'humidité qui montent de la fondation, ou descendent du toit sur le côté intérieur du styrofoam?

5. Il ne faut surtout pas perforer votre styrofoam, cela compromettrait sa valeur isolante. Il faudrait cependant permettre à l'air froid de circuler à l'extérieur, entre votre recouvrement de planches verticales et le styrofoam, au moyen de fourrure appropriée. Un artisan compétent aurait dû savoir comment assurer une bonne pose du styrofoam, avec la ventilation extérieure nécessaire.

6. Quoi faire en ce moment? Enlever et faire sécher la laine minérale, ce serait peut-être une option à évaluer en temps et argent. L'autre (qu'il faudrait étudier sur place, en tenant compte de tous les facteurs, très variables d'une maison à l'autre) ce serait d'assurer à l'intérieur un degré de ventilation tel que l'air froid et sec de l'extérieur, réchauffé dans la maison, contribue à assécher votre laine minérale sans avoir à la déplacer... Mais il faut être sûr d'avoir trouvé la source eu problème initial et d'y avoir remédié.

Comme pour tout travail d'isolation, il faut soigneusement évaluer -- avant d'entreprendre des travaux importants -- la rentabilité de l'isolation: notamment ce qu'elle coûte à installer, par rapport aux économies de chauffage escomptées. En d'autres termes, tentons toujours de calculer en combien d'années le coût du travail se récupérera-t-il?

7. Voici donc la coupe d'un mur bien isolé:

a) parement extérieur,

b) fourrure sur la charpente, si nécessaire;

c) papier noir, selon le cas -- cependant, un entrepreneur qui connaît à fond les maisons anciennes nous explique que le papier noir était pratiqué lorsqu'on n'isolait pas vraiment les maisons. C'était mieux que rien, mais aujourdhui l'isolation et le coupe-vapeur remplacent très favorablement le papier noir.

d) isolant R20 (plusieurs choix possibles -- consulter les publications gratuites du gouvernement, et comparer les divers prix dans le commerce)

e)coupe vapeur,
g) revêtment intérieur.

JAI TOUT UN PROBLÈME! (suite)

Il ne faut surtout pas laisser d'espace -- ou de ponts thermiques aux joints du plafond ou du plancher -- car cela admettrait de l'air froid sur le côté intérieur de l'isolation!

8. Quant à la responsabilité des coûts supplémentaires: beaucoup dépendra de votre contrat avec l'entrepreneur...

-- Si le travail a été entrepris à la suite d'une sollicitation : en d'autres mots, si ce n'est pas vous qui avez cherché un entrepreneur, demandé des devis etc, mais si, par exemple, c'est un fabricant d'armoires de cuisine qui est venu vous persuader qu'il faut tout refaire de fond en comble -- eh bien, c'est la Loi sur la Protection du Consommateur qui s'applique. Et cette loi avantage les consommateurs puisqu'elle a comme but de protéger ces derniers contre des vendeurs peu scrupuleux.

-- Celà n'est probablement pas votre cas. Il faut supposer que vous avez pris d'emblée toutes les précautions voulues; que vous avez fait vos plans ou votre liste détaillée des travaux à exécuter, et obtenu des soumissions. Et que vous avez signé un contrat décrivant le travail convenu, de la façon la plus détaillée possible.

-- Malgré tout le soin qu'on peut prendre d'avance pour éviter les problèmes, il peut, bien sûr, nous en tomber sur la tête. Surtout dans une vieille maison, qui réserve souvent plus d'une surprise.

-- Dans le cas d'un différend avec votre entrepreneur il est, bien sûr, toujours préférable -- et de loin -- d'en arriver à une entente à l'amiable. C'est possible entre gens qui se respectent et qui se font confiance mutuellement. Malheureusement, cela n'est pas toujours le cas.

-- S'il y a donc litige, il vous faudra peut-être avoir recours à la justice. Si le montant en cause ne dépasse pas $1000, vous pouvez porter plainte devant la Cour des Petites Créances. La procédure y est simplifiée, on n'a pas besoin de se faire représenter par un avocat. Mais on constate parfois, surtout s'il s'agit d'un artisan "occasionnel" que la cour n'a pas les moyens de faire exécuter ses jugements.

Le seul recours qui reste, dans de telles circonstances, c'est la consultation d'un avocat avant d'entreprendre des procédures civiles. Avec raison, sauf dans des cas de dommages majeurs, les gens hésitent à se lancer dans un procès long et coûteux.

MUR SANS PARE-VAPEUR

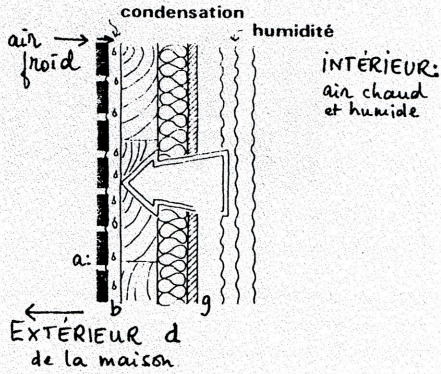

MUR AVEC PARE-VAPEUR

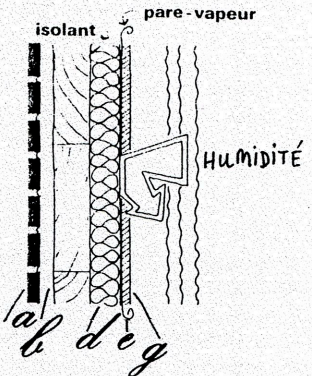

a: parement extérieur
b: charpente avec fourrure
d: isolant (R-20)
e: coupe-vapeur
g: revêtement intérieur